



CONSEIL DEPARTEMENTAL DES PARENTS D'ELEVES

FCPE du GARD

2, impasse Jean Macé – 30000 NIMES
07 68 27 32 13
contact@fcpe30.fr

Déclaration liminaire - CDEN 11/03/2025

Monsieur le Préfet,

Madame la Vice-Présidente du Conseil Départemental,

Monsieur le Directeur Académique,

Mesdames et Messieurs les membres du CDEN,

La FCPE dénonce depuis bien des années les problématiques scolaires résultant d'une incohérence entre les différents acteurs de la communauté éducative.

Plus de 70 ans après les travaux de Wallon et Langevin, l'école que nous voulons, démocratique, laïque et inclusive, reste un idéal. Les méthodes pédagogiques ne s'adaptent pas toujours aux besoins individuels des élèves, en particulier ceux issus de milieux défavorisés ou confrontés à des troubles d'apprentissage.

Le rôle des familles, qui peut être un levier essentiel de réussite, est parfois entravé par un manque de ressources, de compréhension des exigences scolaires, ou d'une toute puissance de l'institution "Education Nationale".

À cela s'ajoutent des inégalités territoriales dans l'accès aux ressources éducatives et un manque de coordination entre enseignants, personnel éducatif et structures d'accompagnement.

Ces manquements influencent le parcours éducatif des élèves et créent même des ruptures de parcours pour certains élèves. Ces déséquilibres font que les élèves ne bénéficient pas tous d'un même soutien cohérent, ce qui accroît leur décrochage et limite leurs perspectives de réussite.

La réussite de chaque élève ne peut reposer uniquement sur ses propres épaules. Notre système éducatif, en l'état actuel, fait peser sur les élèves des attentes irréalistes sans leur offrir les moyens réels de réussir. Combien d'élèves devront encore être sacrifiés avant que des mesures concrètes ne soient enfin prises ?

Une des problématiques récurrentes est le non remplacement des enseignants.

Est-il nécessaire de vous rappeler que les absences répétées des enseignants ont des conséquences néfastes sur la scolarité des élèves. Elles perturbent la continuité pédagogique, entraînent des retards dans l'apprentissage et peuvent démotiver les élèves. Ces interruptions nuisent à la progression des programmes et affectent la qualité de l'enseignement dispensé, et pénalisent les élèves qui doivent présenter des examens.

Monsieur le Directeur Académique, vous nous indiquez que la problématique n'est pas financière, car vous disposez des fonds permettant de rémunérer des enseignants. Pour autant, nos enfants ne peuvent bénéficier des enseignements faute de combattants ! Nous trouvons dramatique en 2025, que l'Education Nationale n'envisage pas une vraie politique de gestion des ressources humaines.

Récemment, le tribunal administratif d'Orléans a condamné le ministère de l'Éducation nationale à indemniser des familles dont les enfants avaient été privés de cours en raison de l'absence non remplacée d'un enseignant. Chaque famille a reçu 500 euros pour le préjudice moral subi par les élèves, soit 10 euros par heure d'absence, ainsi que 300 euros pour le préjudice moral des parents. Cette décision souligne la responsabilité de l'État dans la garantie de la continuité éducative et la nécessité de mettre en place des mécanismes efficaces pour pallier les absences d'enseignants.

Il est essentiel que l'Éducation nationale prenne des mesures proactives pour assurer le remplacement rapide des enseignants absents, afin de préserver la continuité pédagogique, la qualité de l'enseignement et le bien-être des élèves.

Concernant l'école pour tous, 20 ans après la loi de 2005 sur l'égalité des chances, qui a marqué une avancée majeure pour l'inclusion scolaire des élèves en situation de handicap, le bilan reste mitigé, notamment du fait du manque de places en établissements spécialisés, ce qui de facto nécessite la mise en place de moyens spécifiques à l'école pour l'accueil de ces élèves.

Oui, Monsieur le directeur académique, vous gardez AESH pour chaque élève notifié AESH-I (individuelle), chaque élève notifié avec un MPA a son matériel, vous mettez en place des formations à l'attention des personnels, vous ouvrez les portes des établissements scolaires au médico-social. Le service académique de l'École pour tous réalise en effet un travail incroyable pour certains élèves et leur permet de poursuivre leur scolarité avec tous les moyens de compensations nécessaires à leurs besoins.

Mais qu'en est-il des autres, à la marge, de tous les cas particuliers dramatiques que nous accompagnons à la FCPE. Nous ne pouvons que déplorer que même si vous faites votre part, cela ne suffit pas !

Si la présence d'AESH constitue une avancée indéniable, leur formation insuffisante demeure un problème préoccupant.

Placer des AESH ou des enseignants auprès des élèves sans une formation adaptée revient à leur refuser un accompagnement réellement efficace. Une personne non formée risque de ne pas savoir comment adapter les enseignements, gérer certaines situations spécifiques ou favoriser l'autonomie des enfants. Cela peut non seulement freiner leurs apprentissages, mais aussi créer des situations préjudiciables pour leur développement.

Que faites-vous quand les chefs d'établissement refusent de répondre aux sollicitations des familles qui relèvent ce type de difficulté ? Que faites-vous quand un élève est maltraité pendant 6 semaines par son AESH sans formation, et que malgré les sollicitations de la famille, l'établissement met 6 semaines à entendre la parole de l'élève et de la famille afin d'envisager une solution ?

Que faites-vous quand les PAP et PPS ne sont pas respectés par les enseignants ? Quand encore au mois de janvier, alors que la direction des établissements garantit la bonne communication des adaptations aux familles, que faites-vous quand un enseignant met un zéro à un élève souffrant de troubles spécifiques du langage oral car il refuse de prendre en compte les adaptations pédagogiques nécessaires pour un passage à l'oral.

Parlons également des AESH mutualisés, quand vos services mettront-ils en place une vraie évaluation des besoins pour ces élèves, quand vos services vont-ils cesser de dire aux familles "qu'une AESH mut, c'est 6 heures par semaine et pas plus !". Il semble plus logique de d'abord déterminer les besoins grâce à de vraies évaluations objectives, et ensuite de mettre en parallèle des ressources en aides humaines.

Que faites-vous, quand les familles ne sont pas entendues par les établissements scolaires sur les spécificités de leurs enfants ? Que faites-vous quand les familles doivent gérer les troubles du comportement de leur enfants à cause des dysfonctionnements, du manque d'humanité et de bon sens des personnels des établissements scolaires.

L'inclusion ne doit pas être une simple présence, mais une réelle prise en compte des besoins des élèves. Il est donc essentiel de renforcer la formation des personnels pour garantir un accompagnement de qualité et permettre aux élèves en situation de handicap de bénéficier pleinement des adaptations pédagogiques qui leur sont nécessaires.

L'école doit offrir un environnement inclusif et bienveillant où chaque élève se sent en sécurité et encouragé à apprendre.

Pour conclure, nous ne pouvons que constater la dichotomie entre ce qui est envisagé dans les textes et la réalité de terrain. Comme l'a écrit Victor Hugo, "L'éducation, c'est la famille qui la donne ; l'instruction, c'est l'Etat qui la doit". L'Education Nationale doit avoir les moyens de ses ambitions pour nos enfants.

Cette réalité est loin d'être une simple question d'efficience. Elle touche directement à la qualité de l'enseignement dispensé et aux chances de réussite des élèves, quelle que soit leur origine sociale ou leur lieu géographique.

La DHG, telle qu'elle est aujourd'hui conçue, ne permet pas de couvrir l'ensemble des besoins réels des établissements. Elle ne prend pas suffisamment en compte les défis de l'enseignement : l'augmentation des besoins de soutien, les absences des enseignants, la diversité des profils d'élèves et la nécessité de pédagogies différencierées.

Il est urgent de repenser la DHG, non pas comme un outil de gestion comptable, mais comme un levier au service de l'égalité des chances, et au service de l'égalité des droits.

Cela passe par une prise en compte plus fine des réalités locales, des besoins spécifiques des élèves, et par un renforcement des moyens pour assurer une éducation de qualité à tous, sans distinction.

Nous devons sortir d'une logique de réduction des coûts et d'optimisation budgétaire qui néglige les enjeux humains fondamentaux de notre système éducatif. Il est grand temps d'investir dans l'avenir de nos jeunes, en leur offrant une école qui soit à la hauteur de leurs aspirations et de leurs capacités.

Nous vous demandons de mettre tout en œuvre pour la réussite des élèves en dehors de toute considération comptable.

Pour que nos enfants soient les citoyens éclairés de demain, il est urgent de développer une vraie politique pour notre école de la République. Elle le mérite. Ils le méritent, tous sans distinction.

Nous vous remercions pour votre attention.

L'équipe de la FCPE du GARD